



divorce + annulation de mariage par monsieur

Par **nawelperdu**, le **05/11/2010** à **16:11**

bonjours je me permets de vous ecrire pour mon cas en urgence jeune femme 28 ans marier en algérie 2005 rester en algérie pour sont travaille a la prefecture mon ex en france mariage religieux 2008 mon ex declare qil es impuissan ce jour la retour demonsier en france pour ce soigné je le rejoint 3 mois apres toujours malade debut des violance par monsieur il es devenu agrissive me taper me punissai tout les jours je passer une formation lunguistique en français la prof a vue mes blessure elle ma otoriser a voir l docteur apres l obtention de ma carte de residence mon ex ma puni dans la cuisine j ai parti apres 8 jours de sa chez la police j ai deposer une main courante apres ebergement en urgence pendant un mois apres prise en charge par l assosiation violance conjugal j ai passer mon une formation BFA j ai travailler avec les enfant et mtn je passe une autre formation comme agent de securité j ai mon appartement et ilmon proposer un cdi apres que je la fini il me reste 3 mois cette semaine j ai reu le papier de l avocat monsieur demande l annulation de mariage il dit que je suis venu juse pour les papier je tien a vous dir que je lé connu j avais 18 ans j ai meme es lettre d amour depuis 2002 j ai l escertificat de sa maladi qui me la menti et les certificat de mes blessure et des temoin du mariage et des photosvous pouvez me dir esque il a le droit apres tut c est anneé en plus lui le fotive pas moi est ce que je risque de perdre mes papier merci

Par **Claralea**, le **05/11/2010** à **17:26**

Bonsoir, est-ce que lui a des papiers français ?

Par **nawelperdu**, le **05/11/2010** à **18:08**

oui monsieur il es né en france il a des papier françai

Par **Claralea**, le **05/11/2010** à **18:22**

Si j'ai bien compris, il a une maladie et il veut faire une annulation de mariage pour non consommation, c'est ça ?

Par **nawelperdu**, le **05/11/2010** à **18:27**

lui il ma pas dit pour sa maladi avant le mariage il a attendu jusqua le soir du mariage pour me le dir je volai le quitter le soir meme par ce que il ma menti sur sa mais je me suis dit on va voir le docteur comme sa il ce soigne le lendemain il es parti le voir il lui a donner des medoc pour la force et tout mai comme si il lui a rien donner c t pareil il es rester 1 mois en algérie apres il es revenu en france pour ce soigné et moi j ai attendu 3mois de sa je lé rejoint et je lui es dit de partire avec lui pour voir le docteur et je lé fait mais c etait tjr pareil et depui ce jour il es devenu nerveu il me disai il faut que tu soufre comme moi je soufre

Par **nawelperdu**, le **05/11/2010** à **18:29**

maintenat il dit au juge que c moi qui a pas volue consommer le mariage

Par **Claralea**, le **05/11/2010** à **19:18**

Je ne sais pas si on peut annuler un mariage pour non consommation. Par contre, vous pouvez demander le divorce pour ce mariage basé sur le mensonge, Monsieur ayant "oublié" de vous prevenir qu'il etait impuissant, et eventuellement la possibilité de ne jamais avoir d'enfant.

Il va avoir du mal à prouver que c'est vous qui ne vouliez pas consommer le mariage puisque vous avez les preuves, certificats medicaux confirmant son impuissance. Plus les certificats prouvant qu'il vous frappait, vous ne devriez pas avoir de mal à obtenir le divorce.

Avec toutes ces preuves, on ne peut pas vous accuser de vous etre mariée pour les papiers. Vous vous en etes sortie toute seule, vous avez reussi à vous echapper de lui, à avoir un diplome, trouver un travail et un appartement. Vous pourrez toujours essayer d'avoir vos papiers toutes seules

Par **nawelperdu**, le **05/11/2010** à **19:23**

merçi beaucoup pour votre reponse je vous tien au couran dé que y a de nouveau

Par **Claralea**, le **05/11/2010** à **19:42**

De rien... vous etes courageuse, vous irez au bout sans souci